

## Pomme de terre

du 17 avril 2017



- Une semaine très attendue par les producteurs. Le temps sec permet enfin d'assainir les terres et de démarrer les chantiers de plantation sur une grande échelle.
- Absence de risque mildiou pour le moment. Avec le temps sec et frais (la nuit), le risque est stoppé.

### CONTEXTE : ETAT DES PLANTATIONS SUR LA REGION

Pas d'évolution depuis 8 jours concernant l'état des plantations rendues impossible jusqu'alors du fait du manque de ressuyage des parcelles.

Les conditions ensoleillées et chaudes permettent enfin de travailler les terres et d'envisager de démarrer les plantations, à condition cependant d'attendre un bon assainissement des parcelles pour éviter de mastiquer les sols, ce qui serait préjudiciable à l'enracinement et au développement des plantes.

### MILDIOU

**Rappel :** les repousses sont des réservoirs pour le mildiou. Ne pas attendre que la végétation se développe ni que les parcelles lèvent **pour les détruire le plus rapidement possible (Cf BSV n°3)**; ces réservoirs représentant la source d'inoculum primaire pour les parcelles situées à proximité (les spores de mildiou peuvent parcourir des distances supérieures à 1km).

**Les repousses sur tas de déchets ou en culture doivent être détruites au plus vite pour limiter la source d'inoculum primaire pour les parcelles situées à proximité.**

#### Sensibilité variétale au mildiou :

**Comme pour tout parasite, le choix de variétés résistantes ou tolérantes est un moyen efficace de limiter les conséquences des attaques.**

Cette liste (non exhaustive) donne des exemples de variétés inscrites au catalogue Français, présentant des caractéristiques de résistance d'un assez bon niveau à un bon niveau.

Si votre variété ne figure pas dans le tableau ci-dessous, rapprochez-vous de votre conseiller.

Vous pouvez aussi consulter le catalogue « variétés de pomme de terre produites en France » 2015 (Editions Arvalis, FN3PT, GNIS), vous rendre sur le site internet ARVALIS-infos pour consulter les fiches variétés ou vous pouvez aussi contacter votre fournisseur de plants.

Pour les utilisateurs de variétés non inscrites ou n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation en France, il est préférable de se tourner vers le représentant de la variété pour obtenir la fiche descriptive officielle provenant du pays dans lequel la variété est inscrite.

Variété	Catégorie	Note CTPS Mildiou du Feuillage (échelle 1 à 9)	Variété	Catégorie	Note CTPS Mildiou du Feuillage (échelle 1 à 9)
Spartaan	C	7	Passion	C	8
Allians	Cf	7	Soleia	C	6
Cephora	C	8	Tentation	C	8
Coquine	C	8	Voyager	C	7
Kelly	C	8	Zen	C	7
Maiwen	C	7	Magnum	C	6
Alowa	C	6	Maria Sarah	C	6
Cicero	C	6	Selena	C	6
Juliette	Cf	6			

C= Consommation / Cf= chair ferme

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018

## Utilisation du modèle Mileos® (www.mileos.fr)

Le BSV pomme de terre de la région Centre mobilise le modèle Mileos® qui se base sur le cycle épidémique de *Phytophthora infestans*.

Le modèle Mileos® fournit plusieurs informations permettant d'évaluer le risque mildiou :

### - La réserve de spores :

Cet indice permet d'anticiper le risque de contamination et s'exprime sur une échelle de 0 à 11. Il correspond à la capacité des spores à contaminer si les conditions sont favorables. C'est en quelque sorte la « **quantité de spores qui pourrait contaminer si les conditions climatiques devenaient favorables à une contamination** ».

Lorsque la réserve de spores est nulle, des conditions climatiques favorables ne permettront pas une production significative de spores. Il n'y a donc pas de risque mildiou lorsque l'environnement de la parcelle est sain.

Lorsque cette réserve est faible ou moyenne, le raisonnement doit être modulé en fonction de l'environnement de la parcelle, des conditions climatiques et de la sensibilité variétale.

Lorsque cette réserve est forte, le risque mildiou est présent dans tous les cas de figure.

L'analyse de cette réserve de spores tient également compte de la sensibilité variétale:

- si la réserve de spore atteint 2, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles ;
- si la réserve de spore atteint 3, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles et intermédiaires;
- si la réserve de spore atteint 4, alors le niveau de risque de contamination est élevé pour les variétés sensibles, intermédiaires et résistantes.

**Cette réserve de spores potentielles correspond à la quantité de spores théoriquement présentes dans l'environnement qui pourront être contaminants si les conditions climatiques sont favorables. Elle donne donc le « niveau de risque » indiqué dans ce BSV (colonne 3 du tableau ci-dessous).**

**Ce risque deviendra réel si les conditions climatiques sont favorables à la contamination.**

### - Les poids de contamination :

Ils représentent **l'intensité du phénomène de contamination**. Il va donc dépendre de la réserve de spores et des conditions météorologiques (index de contamination). **C'est sur cet index qu'est basée la préconisation de traitement en fonction des différents seuils variétaux.**

## Analyse du risque et prévisions

**Remarque préalable : le tableau ci-dessus ne donne qu'une information à la date indiquée et pour l'heure à laquelle les données sont disponibles.**

Prévisions météo pour les 8 jours à venir : temps ensoleillé et sec accompagné de températures en hausses allant de 10 – 15°C le matin pour atteindre plus de 25°C l'après-midi. Hormis quelques risques d'ondées orageuses, persistance du temps sec annoncé la semaine prochaine mais avec des températures plus basses.

Ce temps reste défavorable au développement des cycles du mildiou.

**En l'absence de parcelle levée, le risque mildiou reste pour le moment nul.**

Rappel, pour que le seuil de nuisibilité du mildiou soit atteint, il faut qu'il existe un potentiel de sporulation (« quantité de maladie qui pourrait apparaître ») et que les conditions climatiques soient favorables à son expression.

## Situation au 17 avril 2018

Département	Stations météo	Niveau de risque au 17/04
Eure-et-Loir (28)	Allaines (12h)	faible
	Guillonville (12h)	faible
	Louville (12h)	faible
	Pré-Saint-Evroult (12h)	faible
	Viabon (12h)	moyen
	Chartres (14h)	faible
	La Chapelle Vicomtesse (13h)	faible
Loir-et-Cher (41)	Ouzouer le Marché (11h)	nul
	St Léonard en Beauce (5h)	faible
	Amilly (5h)	faible
Loiret (45)	Boisseaux (4h)	faible
	Férolles (4h)	faible
	Gien (4h)	faible
	Outarville (NDh)	ND
	Pithiviers (NDh)	ND
Essonne (91)	Boigneville (11h)	nul

Retrouvez des informations sur les adventices en lisant le « BSV Adventices » en cliquant sur ce lien : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/bulletin-de-sante-du-vegetal/bsv-adventices.html>

Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher et ARVALIS-Institut du végétal.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018